



CIE DE CHEMINS DE FER
DEPARTEMENTAUX



2020

RAPPORT ANNUEL

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

La pandémie du COVID 19 a fortement impacté nos organisations et mis à l'épreuve nos méthodes. Certaines activités ont subi des difficultés importantes, notamment dans le ferroviaire, alors que nos activités dans les domaines de la logistique et l'immobilier ont bien résisté. Nous avons décidé de provisionner largement les risques futurs liés à ce contexte, ce qui pèse particulièrement sur nos comptes 2020.

Dans cette conjoncture difficile, notre stratégie a malgré tout pu progresser, dans la consolidation de nos activités supply-chain, le renouveau de notre offre ferroviaire, le rafraichissement de notre parc immobilier ou le regroupement de nos activités dans l'industrie. Ceci nous permet d'être positifs quant à notre perspective 2021 et à nos opportunités de développement futur.

LE POLE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES

La réorganisation des sociétés belges « Ingrif, Segrif, Eppe » présentée l'an passé a consisté à regrouper l'activité informatique sur la société Ingrif et les activités industrielles sur les sociétés Segrif & Eppe. Pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2021 elle se traduira à terme par le rattachement des activités Ingrif à notre pôle « supply chain ».

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
INGRIF (1)	1 278 471	1 071 143	1 012 289	234 833	322 702	95 918
SEGRIF (2)(3)	422 265	389 104	441 501	48 884	- 159 045	66 310
EPPE	2 185 265	2 745 230	978 977	86 299	108 631	17 822
Dr BRANDT (3)	1 419 450	-	-	- 340 237	-	-
ASCO	1 943 449	1 857 385	1 743 060	188 716	160 039	168 126
TOTAL	7 248 900	6 062 862	4 175 628	218 495	432 327	348 176

(1) Les résultats d'Ingrif tiennent compte d'une reprise de provision sur titres RTI de 6 K€ en 2018 et d'une provision sur titres RTI de 3 K€ en 2020, d'un dividende reçu de Penta de 28 K€ en 2018 et en 2019.

(2) Les résultats de Segrif intègrent un dividende reçu d'EPPE de 99 920 euros en 2020.

(3) La société Dr Brandt a été cédée en 2019 par la société Segrif. Le décalage entre le prix de cession et la valeur dans les livres de Segrif représente une perte comptable de 233 K€.

Les résultats des sociétés Ingrif, Segrif et Eppe tiennent compte de provisions exceptionnelles de 215 K€ en 2020.

L'activité de notre filiale Ingrif a bien résisté, portée par la signature de plusieurs projets d'informatisation d'entrepôt dans le domaine du vin. La société Segrif a connu une baisse d'activité liée au fonctionnement au ralenti de certaines usines, ce repli est toutefois modéré du fait de l'importance de la part de l'activité maintenance dans son chiffre d'affaires.



Les difficultés dans le secteur de la sidérurgie ont fortement impacté le chiffre d'affaires de notre filiale EPPE spécialisée dans la fourniture de pinces industrielles. La conséquence sur le résultat est cependant plus limitée du fait de la plus faible contribution de cette activité spécifique à la marge totale.

Suite à cette réorganisation la gouvernance des sociétés SEGRIF et EPPE a été rattachée à notre filiale Asco qui a pour mission de pérenniser et développer les activités. Nous avons décidé d'intégrer 215 K€ de provisions exceptionnelles en 2020 afin de couvrir les risques clients, sociaux et de stock, identifiés lors de la réorganisation de nos filiales belges.

La société Asco a globalement bien résisté grâce à une forte reprise de la demande au cours de l'été 2020 et au plan de relance commerciale qui porte ses fruits et dont la dynamique devrait se poursuivre.

LE POLE INFORMATIQUE « SUPPLY CHAIN »

Nos activités informatiques dans le domaine de la « supply chain » ont bien résisté. Si nous avons été pénalisés par le décalage de certains projets, le domaine de la logistique reste dynamique et nous pensons que nos solutions répondent particulièrement bien aux enjeux futurs du secteur.

Les périodes de confinement et l'intensification du télétravail nous ont conduit à adopter davantage de méthodes issues du monde industriel pour gérer la production et ceci doit nous rendre mieux à même de gérer l'accroissement de nos effectifs futurs. Notre objectif de consolidation des activités Penta, Infflux et Microtrans est en marche et devrait voir ses premiers projets se concrétiser en 2021.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTAT APRES IMPOTS		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
PENTA (1)	742 205	576 910	681 670	187 591	58 422	133 674
ROUXEL	974 756	906 732	653 426	193 776	215 634	32 703
INFFLUX (1)	5 986 928	6 585 915	6 520 930	663 870	495 447	335 961
MICROTRANS (1)	720 163	780 542	617 012	23 372	215 616	114 146
TOTAL	8 424 052	8 850 099	8 473 038	1 068 609	985 119	616 484
Quote-part groupe CFD				863 023	804 628	479 615
(1) Quote-part groupe CFD de 77%						
Les résultats des sociétés Penta, Infflux et Rouxel tiennent compte de provisions exceptionnelles de 236 K€ en 2020.						

La société Rouxel connaît des difficultés plus importantes liées à l'arrêt brutal d'activité de ses clients actifs dans le transport collectif de passagers. Une nouvelle version du logiciel orientée Web est en développement depuis deux ans et doit permettre de trouver de nouveaux débouchés. Dans l'intervalle, nous anticipons une activité 2021 Rouxel encore peu soutenue.

Nous avons intégré sur le pôle informatique 236 K€ de provisions exceptionnelles en 2020 couvrant principalement des risques sur le recouvrement de créances clients.

LE POLE FERROVIAIRE

Du fait de la pandémie, le client principal de Petroutilaj-3DRD a quasiment suspendu la réalisation du contrat de maintenance des locomotives et autorails en cours. La mise en place des dispositifs roumains disponibles en cas de chute d'activité et de chômage partiel n'a pas suffi à endiguer la forte baisse d'activité au deuxième semestre au point que nous avons dû initier en fin d'année un plan supplémentaire de réduction de coûts.

Les livraisons de machines à réviser ont repris en fin d'année 2020 et début d'année 2021 mais la visibilité sur notre principal client reste faible et nous anticipons une activité encore difficile en 2021.

En euros	CHIFFRE D'AFFAIRES			RESULTATS APRES IMPOTS		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
PETROUTILAJ - 3DRD	1 152 518	935 313	1 257 124	6 578	-135 875	-329 266
RTI	70 328	264 620	7 500	11 619	23 460	-29 513
COMBRAIL (1)	137 754	153 760	152 191	2 503	190	18 060
TOTAL	1 360 600	1 353 693	1 416 814	20 700	-112 225	-340 719
Quote-part groupe CFD				19 464	-112 319	-349 638
(1) Quote-part groupe CFD de 51%.						

IMMOBILIER

Nos loyers perçus se sont globalement maintenus, quelques défaillances clients ont été compensées par un meilleur taux d'occupation de nos biens.

Une série d'actions devraient porter leurs fruits en 2021 :

- La galerie marchande de la Chataigneraie qui a été embellie est désormais occupée à 100%.
- L'entrepôt de Lesquin, également occupé à 100%, bénéficie d'une revalorisation progressive des loyers.
- Une série d'appartements dans l'immeuble de Tolbiac ont été refaits et revalorisés en loyers.

LOYERS ET CHARGES PERÇUS En euros	2016	2017	2018	2019	2020
par la Compagnie	685 440	202 010	350 391	419 707	396 900
par la SC Immobilière CFD	316 124	274 978	253 258	268 937	295 933
TOTAL	1 001 564	476 988	603 649	688 644	692 833



SITUATION FINANCIERE DE LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Le résultat de la Compagnie s'élève à **- 558 506,38** euros en 2020, il était de **721 672,85** euros l'année précédente.

Ce résultat inclut une provision exceptionnelle sur Petroutilaj-3DRD de 985 000 euros couvrant non seulement la perte de l'exercice mais également le risque complémentaire lié à l'incertitude de la reprise d'activité de son client principal.

La situation financière des cinq dernières années a évolué comme suit :

En euros	2016	2017	2018	2019	2020
Capitaux propres	16 610 651	21 398 883	20 999 867	21 226 540	20 255 533
Recours bancaires	1 245 151	859 088	1 919 631	1 599 477	1 435 548
Trésorerie disponible	6 372 408	15 351 801	8 106 827	8 859 749	8 504 826

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans un tableau en annexe l'analyse des délais de paiement des fournisseurs et des clients.

CREANCES CLIENTS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et +	Total (1 jour et +)
Nombre de factures	0	7	1	1	24	33
Montants total TTC	0	127 806	3 100	3 100	71 788	205 794
Pourcentage des ventes	0,0%	14,37%	0,35%	0,35%	8,07%	23,14%
DETTES FOURNISSEURS	Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Nombre de factures	0	2	0	1	12	15
Montants total TTC	0	10 068	0	197	8 936	19 201
Pourcentage des achats	0,0%	3,4%	0,0%	0,1%	3,0%	6,5%

La convention réglementée de garantie financière avec la société INFFLUX en date du 1^{er} septembre 2015 est arrivée à échéance dans le courant de l'exercice 2020.

DISTRIBUTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du contexte, nous vous proposons la distribution d'un dividende de 15 euros par action. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40%, représenterait une distribution globale de 412 500 euros suivant l'affectation ci-après :

LIBELLE	REPORT A NOUVEAU
Solde	15 515 345,00
Résultat (perte) de l'exercice	-558 506,38
Distribution de dividendes	-412 500,00
Nouveau solde	14 544 338,62

Le versement de ces dividendes aurait lieu le 15 juin 2021.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action	Distribution globale
2019	15,00	412 500
2018	18,00	495 000
2017	36,00	990 000

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vivien de Coincy, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

M. Jean-Marie Wintgens a démissionné de ses fonctions en novembre 2020 afin de prendre sa retraite. Il a été Directeur Général de la Compagnie de 2011 à 2019 et Directeur Général du Groupe Belge pendant de longues années.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1 – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, d'un administrateur désigné par ses collègues.

La direction générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil délibère sur toutes les questions de la vie du groupe et en particulier sur les décisions stratégiques. En 2020, il s'est réuni les 26 mars, 28 mai, 15 octobre et 10 décembre. Le taux moyen de participation au Conseil d'Administration a été de 85 %.

Chaque année, le Conseil d'Administration prépare l'assemblée générale ordinaire (mars), et approuve les budgets de l'année suivante (décembre).

2 – MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

NOM	SOCIETE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	MOTATORIOUS	Président
	MAISON EN VOGUE	Président
	R CHANNEL	Gérant administratif
	INGRIF	Administrateur (1)
	SEGRIF	Administrateur (1)
	EPPE	Administrateur (1)
	RTI	Administrateur (1)
	MICROTRANS	Administrateur
	PENTA	Administrateur (1)
	IMMOBILIERE CFD	Gérant
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
<i>(1) en tant que représentant de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux</i>		
M. François de Coincy	BIOPRESSE	Président
	ARCHIMEDIA	Gérant
	AFIP GESTION	Gérant
	INGRIF	Administrateur
	SEGRIF	Administrateur
	EPPE	Administrateur
	RTI	Administrateur
	PETROUTILAJ-3DRD	Administrateur
M. Philippe Gausset	TOURISME PARTICIPATIONS	Président et Directeur Général
	HUTTOPIA	Administrateur
	SCI PHIA	Co-Gérant
	HEXO CONSTRUCTION	Gérant
	IDF PARTNERS	Président
Mme Olivia de Demandolx	SQUARE MARKETING	Présidente
M. Alexis Roux de Bézieux	HOBOKEN	Gérant
	EPICIERS DE FRANCE	Président

3 – CONVENTIONS

Il n'existe pas de conventions intervenues au cours de l'exercice directement ou par personne interposée entre d'une part l'un des mandataires sociaux de notre Compagnie ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et, d'autre part, une société dont notre Compagnie détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales).

4 – AUGMENTATION DE CAPITAL - DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoir en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les Comptes et le Bilan de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations de l'Entreprise, telles que ces opérations résultent desdits Comptes et Rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2020 proposée par le Conseil d'Administration.

Elle fixe en conséquence le dividende à 15 € par action éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué soit 412 500 €.

Il est rappelé qu'il a été distribué au cours des trois exercices précédents :

Année	Dividende par action (1)	Distribution globale
2019	15,00	412 500
2018	18,00	495 000
2017	36,00	990 000

(1) éligible à l'abattement de 40% sur la totalité du montant distribué

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Vivien de Coincy, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial établi par le Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce. Elle approuve ledit rapport, ainsi que les Conventions qui y sont visées.



BILAN

ACTIF (en Euros)	VALEUR AU 31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	81 614	46 303	35 311	41 938
Terrains	1 711 500		1 711 500	1 711 500
Constructions	5 009 351	1 637 122	3 372 229	3 515 848
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	60 542	47 453	13 089	17 479
Immobilisations corporelles en cours	70 231		70 231	52 673
Participations	10 026 798	746 512	9 280 286	9 294 743
Prêts	1 428 875	767 990	660 885	1 202 937
Autres immobilisations financières	2 240		2 240	2 240
TOTAL 1	18 391 150	3 245 380	15 145 770	15 839 358
Avances, acomptes versés sur commandes	23 399		23 399	29 616
Clients et comptes rattachés	266 849	53 165	213 683	391 505
Autres créances	2 885 472	1 207 739	1 677 733	1 556 533
Valeurs mobilières de placement	7 258 254	100 980	7 157 274	6 071 082
Disponibilités	1 347 551		1 347 551	2 788 667
Charges constatées d'avance	25 415		25 415	14 831
TOTAL 2	11 806 939	1 361 884	10 445 055	10 852 233
TOTAL DE L'ACTIF	30 198 089	4 607 264	25 590 826	26 691 591

PASSIF (en Euros)	31/12/2020 avant répartition	31/12/2019 avant répartition
Capital social	1 000 000	1 000 000
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 196 408	4 196 408
Report à nouveau	15 515 345	15 206 172
Résultat de l'exercice	-558 506	721 673
Provisions réglementées	2 287	2 287
TOTAL 1	20 255 533	21 226 540
PROVISIONS POUR CHARGES 2	63 047	63 047
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 435 548	1 599 477
Emprunts et dettes financières diverses	3 499 228	3 217 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 611	207 254
Dettes fiscales et sociales	228 079	330 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 780	47 086
Produits constatés d'avance		
TOTAL 3	5 272 246	5 402 005
TOTAL DU PASSIF	25 590 826	26 691 591



COMPTE DE RESULTAT

(en €uros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	745 299	1 153 049
Production immobilisée	0	41 938
Reprise sur amortissements, provisions et transfert de charges	9 088	90 705
PRODUITS D'EXPLOITATION	754 387	1 285 691
Achats de matière et autres approvisionnements	0	286 316
Autres achats et charges externes	295 155	409 263
Impôts, taxes et versements assimilés	120 344	84 138
Salaires et traitements	433 062	465 935
Charges sociales	199 486	211 699
Dotation aux amortissements	162 055	154 210
Dotation aux provisions	8 464	101 048
Autres charges	25 336	25 007
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 243 902	1 737 615
RESULTAT D'EXPLOITATION	-489 516	- 451 924
Produits financiers et assimilés	927 458	1 403 215
Charges financières et assimilées	-1 083 770	- 424 232
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-645 828	527 059
Produits exceptionnels	96	901 488
Charges exceptionnelles	-3 723	- 750 000
Impôts sur les bénéfices	-90 949	- 43 126
RESULTAT NET	-558 506	721 673

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-la Défense, le 23 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A l'assemblée générale de la société Compagnie de Chemins de Fer Départementaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Bail commercial avec la société Maison en Vogue

Un bail commercial a été conclu le 18 août 2014 avec la société Maison en Vogue pour des locaux à usage de stockage (4500 m²) et de bureaux (300 m²) sis à Val de Reuil (27100), PA de la Fringale, voie de l'Institut, pour une durée de 9 années à compter du 1er septembre 2014, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 140 000 €, étant précisé que votre société accordera un rabais de 50 000 € pour la première période triennale. Pour les deux périodes triennales suivantes, il pourra être accordé un rabais, plafonné à 50 000 €, destiné à ramener le loyer au niveau du prix du marché dans l'hypothèse où le loyer de base excéderait ce niveau.

Le loyer sera révisé chaque année au 1er septembre sur la base des variations de l'indice Insee du coût de la construction du 4ème trimestre par rapport à celui du 4ème trimestre de l'année précédente.

Le montant du loyer comptabilisé en produits, au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 90 000 € hors taxes et hors charges.

Personne concernée : Monsieur Vivien de Coincy, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.



2. Convention de garantie financière avec la société INFFLUX en date du 1er septembre 2015

A la demande de sa sous-filiale, la société INFFLUX, votre société s'est portée caution pour garantir la bonne fin d'un marché. La caution accordée par votre société est plafonnée à un montant maximum de 1 million d'euros. Cette caution est rémunérée par la société INFFLUX à raison de 2% par an. Le produit financier généré par cette caution et comptabilisé à ce titre, s'est élevé à 5 000 € sur l'exercice 2020.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 22 octobre 2015.

3. Contrat de co-working avec la société Maison en Vogue

Les sociétés CFD et Maison en vogue ont signé le 13 septembre 2018 un contrat de prestation de services par laquelle la société CFD met à disposition de Maison en vogue un espace de travail de bureau et partage certains coûts nécessaires au bon fonctionnement des sociétés CFD et Maison en Vogue dans les bureaux situés au 29 boulevard de Courcelles 75008 Paris. Le contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018 et sera ensuite reconduit tacitement pour des durées successives égales. Le prix qui est de 400 euros au m² charges incluses sera réévalué tous les ans en fonction de l'évolution générale du prix de location des bureaux à Paris pour la partie location pure et en fonction des charges réelles pour les charges. Le contrat cessera de plein droit au plus tard un an après que Monsieur Vivien de Coigny ne sera plus Président de votre société ou Président de la société Maison en Vogue ou actionnaire majoritaire de la société Maison en Vogue. Les prestations facturées au titre de l'exercice 2020 se sont élevées à 32 000 € hors taxes.

Monsieur Vivien de Coigny, Président de votre société, est Président de la société Maison en Vogue.

La conclusion de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 29 mai 2018.

A Paris-la Défense, le 23 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Frédéric NEIGE

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EXERCICE 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 036 056	506 628	824 854	1 153 049	745 299
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	697 862	7 936 276	526 634	1 170 426	559 548
- Impôts sur les bénéfices	30 849	2 477 617	- 59 494	- 43 126	- 90 949
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultats après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	519 253	5 283 232	590 984	721 673	- 558 506
- Résultat distribué (1)	495 000	990 000	495 000	412 500	412 500
III- RESULTATS PAR ACTION					
- Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	24,26	198,50	21,31	44,13	20,35
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	18,88	192,12	21,49	26,24	- 20,31
- Dividende attribué à chaque action (1)	18	36	18	15	15
IV- NOMBRE DE SALARIES (EFFECTIF MOYEN)					
- Montant de la masse salariale de l'exercice	349 442	441 210	404 474	465 935	433 062
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	148 158	196 053	147 745	211 699	199 486

(1) Pour 2020 soumis à l'approbation de l'A.G.O du 20 mai 2021

TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2020

SOCIETES Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	Résultat bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
INGRIF (Belgique)	62 000	1 481 970	100,00	2 300 000	2 300 000	-	-	1 012 289	95 918	219 120
SEGRIF (Belgique)	62 000	1 018 861	100,00	1 450 000	1 216 880	-	-	441 501	66 310	99 900
Petroutilij-3DRD (Roumanie)	246 437	-616 700	99,94	268 800	-	1 655 401	-	1 257 124	-329 266	-
SCI Immobilière CFD (1)	15 245	56 680	99,90	15 230	15 230	1 258 244	-	295 933	56 680	-
Rail et Traction International (Belgique)	200 000	-49 184	50,00	320 000	75 408	200 420	-	7 500	-29 513	-
Biopresse	45 000	-2 295 557	99,80	1	1	946 703	-	-	-	-
Rouxel Informatique	57 252	374 019	100,00	917 640	917 640	-	-	653 426	32 703	154 140
Asco Instruments	115 500	1 150 277	100,00	2 547 778	2 547 778	365	-	1 743 060	168 126	150 583
PENTA	447 680	1 376 999	76,55	2 166 349	2 166 349	205	-	681 670	133 674	149 912
COMBRAIL	81 000	42 169	51,00	41 000	41 000	-	-	152 191	18 060	-

(1) Le résultat au 31/12/2020 de la SCI est inclus dans les comptes de la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2020

1 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Evolution des participations :

TITRES DE PARTICIPATIONS	31/12/2019	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2020
Biopresse	1			1
PETROUTILAJ-3DRD	268 800			268 800
SC Immobilière CFD	15 230			15 230
INGRIF	2 300 000			2 300 000
SEGRIF	1 450 000			1 450 000
Rail & Traction International	320 000			320 000
Rouxel Informatique	917 640			917 640
Asco Instruments	2 547 778			2 547 778
PENTA	2 166 049	300		2 166 349
COMBRIL	41 000			41 000
Total des titres de participations	10 026 498	300		10 026 798

Une provision pour dépréciation de 244 592 € a été constituée sur les titres Rail & Traction International, de 268 800 € sur les titres Petroutilaj-3DRD et de 233 120 € sur les titres SEGRIF.

2 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste valeurs mobilières de placement a évolué comme suit :

	31/12/2019	ACQUISITIONS	CESSIONS	31/12/2020
Comptes à terme	5 200 490	250 000	0	5 450 490
Actions	928 753	879 011	0	1 807 764
Total	6 129 243	1 129 011	0	7 258 254

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le montant des valeurs mobilières de placement au bilan au 31/12/20 s'élève à 7 258 254 €.

Le montant des valeurs mobilières de placement au prix du marché à la clôture est d'un montant de 7 595 707 €.



3 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PROVISIONS POUR	31/12/2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2020
Charges d'exploitation	63 047	0	0	63 047
Charges financières	0	0	0	0
Total	63 047	0	0	63 047

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement CRC 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

4 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

- Montant des capitaux propres à l'ouverture	21 226 540 €
- Résultat de l'exercice 2020	- 558 506 €
- Montant des dividendes distribués en 2020	- 412 500 €
- Montant des capitaux propres à la clôture	20 255 533 €

PRODUITS A RECEVOIR	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	3 664			3 664
Clients factures à établir	34 727	47 059	34 727	47 059
Autres créances				
Débiteurs divers				
Autres produits à recevoir				
Disponibilités	48 877	60 127	48 877	60 127
TOTAL GENERAL	87 268	107 186	83 604	110 850

CHARGES A PAYER	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Emprunts dettes :				
- Intérêts courus sur emprunts				
- Intérêts sur dettes financières diverses	19 498	27 618	19 498	27 618
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :				
- Factures fournisseurs non parvenues	104 940	29 263	87 440	46 763
Dettes fiscales :				
- Taxes s/congés et rémunérations à payer	9 613	7 153	9 613	7 153
Dettes sociales :				
- Prov. congés payés / rémunérations à payer / charges soc.	196 629	95 452	196 629	95 452
- Dettes sur participation des salariés				
Autres Dettes :				
- Charges à payer	46 369	0	25 000	21 369
- Avoirs à établir	284	606	284	606
Jetons de présence				
TOTAL GENERAL	377 333	160 092	338 464	198 961

PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	2 287			2 287
Autres provisions pour risques et charges	63 047			63 047
Provisions pour dépréciation :				
- s/ immobilisations (titres de participation)	731 755	14 757	0	746 512
- s/ comptes clients	51 080	8 464	6 378	53 165
- s/ autres provisions pour dépréciations	1 046 602	1 030 106	0	2 076 709
TOTAL GENERAL	1 894 771	1 053 327	6 378	2 941 720
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		8 464	6 378	
- financières		1 044 863	0	
- exceptionnelles				

MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES AU 31.12.2020	2 650 000
MONTANT DES ENGAGEMENTS RECUS AU 31.12.2020	Néant

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation, acquisition, apports	Diminution, cession, mise au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	77 229	4 385		81 614
Terrains	1 711 500			1 711 500
Constructions	4 237 513			4 237 513
Agencements et aménagements	771 838			771 838
Matériel de bureau, informatique, mobilier	57 508	3 033		60 542
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	52 673	17 558		70 231
Autres participations financières	10 026 498	300		10 026 798
Prêts et autres immobilisations financières	1 205 176	307 980	82 041	1 431 115
TOTAL	18 139 935	333 256	82 041	18 391 150

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution, reprise	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	35 291	11 013		46 303
Constructions	1 062 900	97 018		1 159 919
Agencements et aménagements	430 600	46 602		477 202
Matériel de bureau, informatique, mobilier	40 029	7 423		47 453
TOTAL	1 568 820	162 056		1 730 877

EFFECTIFS

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE	CADRES & MAITRISE		OUVRIERS & EMPLOYES		TOTAL	
EXERCICES	2019	2020	2019	2020	2019	2020
TOTAL DE L'ENTREPRISE	5	5	2	2	7	7

CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES	2018	2019	2020
Matériel et prestations ferroviaires	103 340	422 216	24 250
Location de locaux commerciaux	361 058	419 707	396 900
Prestations aux sociétés du groupe	360 456	311 126	324 149
TOTAL	824 854	1 153 049	745 299

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société CFD a constitué une provision exceptionnelle sur Petroutilaj-3DRD de 985 000 euros couvrant non seulement la perte de l'exercice mais également le risque complémentaire lié à l'incertitude de la reprise d'activité de son client principal.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements, pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|--------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • Installations techniques | 10 ans |
| • Matériel et outillage industriels | 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 10 ans |

c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation.

d) Stocks et en-cours

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Disponibilités

Les comptes de disponibilités incluent les liquidités et les placements à court terme qui sont immédiatement réalisables.

g) Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

h) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06 sur les passifs.

i) Note de présentation

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 est de 25 590 826 €. Il était de 26 691 591 € au 31/12/2019.

Le compte de résultat de l'exercice, dégage une perte de 558 506 € contre un bénéfice de 721 673 € en 2019.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux fournis font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIONNARIAT**Liste des actionnaires détenant plus de 5% du capital**

CAPITAL SOCIAL AU 31 MARS 2021	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE
Mme Guyonne de Coincy	7 083	25,76
SARL Archimédia	3 936	14,31
Mme Marie-Solange de Luppé	2 961	10,77
Indivision Aymé	2 939	10,69
Mme Huguette Dechambre	2 939	10,69
M. François de Coincy	2 089	7,60
M. Hubert Jeannin Naltet	1 976	7,19
Divers (environ 120)	3 577	13,01
TOTAL	27 500	100,00

Actions détenues par les salariés au 31 décembre 2020 : 0



ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Président
M. François de Coincy	55 boulevard d'Auteuil 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
Mme Marie-Solange de Luppé	496 chemin de la Morvenède 83110 Sanary	Administrateur
Mme Olivia de Demandolx	10 rue Michelet 92100 Boulogne-Billancourt	Administrateur
M. Philippe Gausset	45 avenue Foch 69006 Lyon	Administrateur
M. Alexis Roux de Bézieux	109 rue du Bac 75007 Paris	Administrateur

DIRECTEUR GENERAL

NOM	ADRESSE	FONCTION
M. Vivien de Coincy	74 avenue de Breteuil 75007 Paris	Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

NOM	ADRESSE	
Deloitte et Associés	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	
Cabinet B.E.A.S.	6 place de la Pyramide 92908 Paris La Défense cedex	

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1 Jetons de présence

Pour l'année 2020, un montant de 25 000 euros a été attribué aux membres du Conseil d'administration à titre d'émoluments. La répartition entre les administrateurs est faite à raison de 50% en part fixe et 50% au prorata des présences aux conseils.

2 Rémunération exceptionnelle

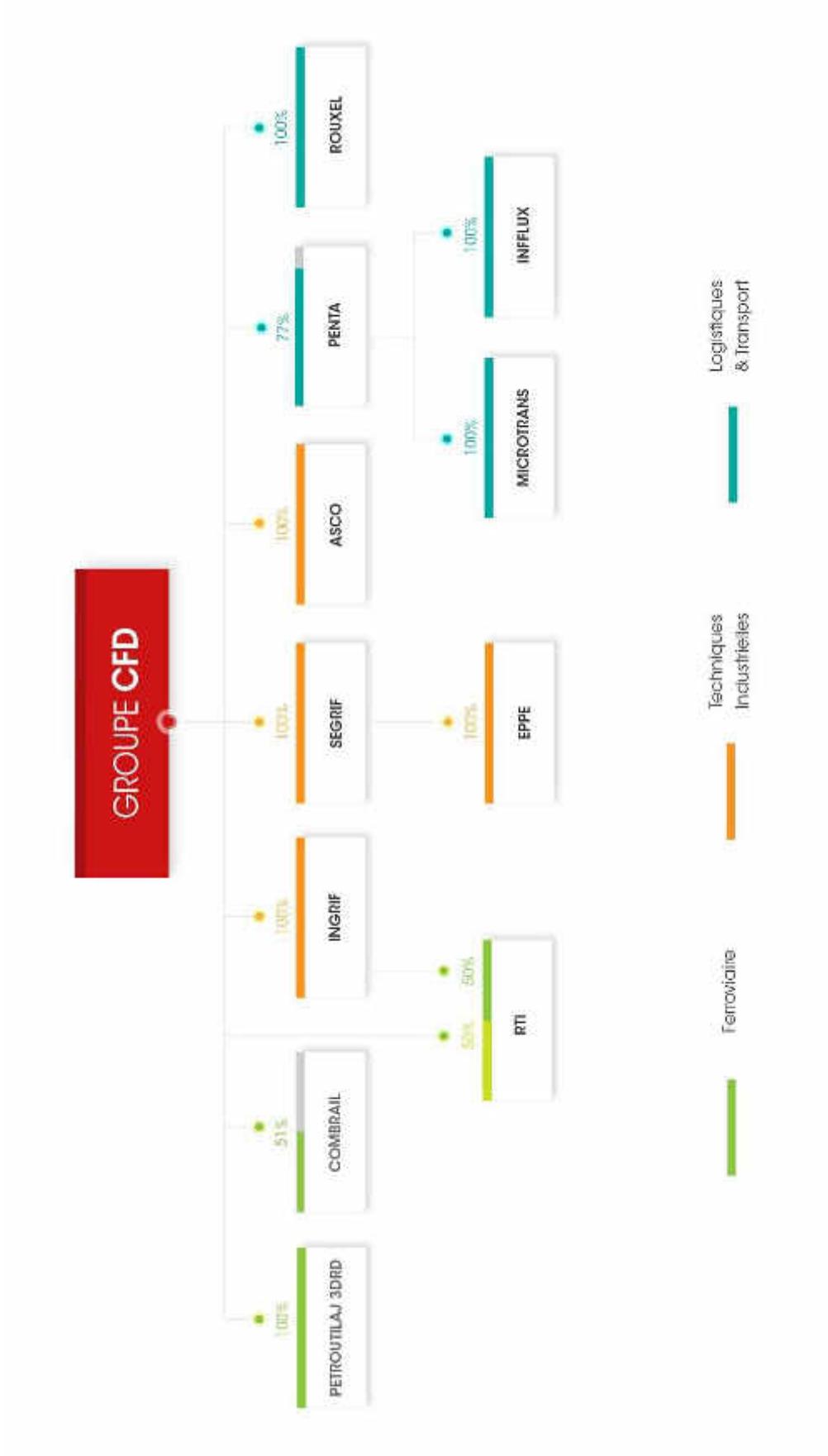
Il peut être alloué aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières. En 2020, aucune somme n'a été allouée.

3 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 18 000 euros hors taxes pour l'exercice 2020.



ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2020



Fin du document





CIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

29 boulevard de Courcelles, 75008 Paris, France

+33 (0)1 84 20 88 30

www.cfd.fr